

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Code du produit SAC068

Nom du produit Uncrushed Niobium E.B. Furnace Slag

Synonymes Scories de four à faisceau d'électrons au niobium non broyé, Scories de four à faisceau

d'électrons au colombium non broyé

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Intermédiaire chimique

Utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Chemtrec: +1-703-741-5970

Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

2.2. Éléments d'étiquetage

Instructions en cas d'urgence

Aspect Fragments avec poudre État physique Solide Odeur Inodore

2.3 Dangers sans autre classification (HNOC)

Sans objet

Autres informations

Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Synonymes Scories de four à faisceau d'électrons au niobium non broyé, Scories de four à faisceau

d'électrons au colombium non broyé.

Nom chimique N° CE Numéro CAS % massique

Niobium	231-113-5	7440-03-1	5 - 65
Diiron trioxide	215-168-2	1309-37-1	0 - 23
Dioxyde de Hafnium	235-013-2	12055-23-1	0 - 18
Diniobium Pentaoxide	215-213-6	1313-96-8	5 - 15
Aluminium (métal)	231-072-3	7429-90-5	1 - 15
Oxyde d'aluminium	215-691-6	1344-28-1	1 - 13
Dioxyde de Zirconium	215-227-2	1314-23-4	1 - 10
Le dioxyde de titane	236-675-5	13463-67-7	0 - 6
l'Aluminate de Baryum	234-445-9	12004-04-05	0 - 2
Tantale (oxyde de)	215-238-2	1314-61-0	0 - 1

Rubrique 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation En cas d'inhalation de quantités excessives de fumée, d'émanations ou de particules

pendant la transformation, transporter la victime extérieure et consulter un professionnel de

santé qualifié.

Contact cutané Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Contact oculaire Traiter les éventuelles particules entrant en contact avec les yeux pendant la transformation

comme tout autre corps étranger.

Ingestion EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de

malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun attendu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

Rubrique 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Produit non inflammable sous forme distribuée, inflammable en tant que particules ou morceaux finement divisés résultant de la transformation de ce produit.

Moyens d'extinction appropriés

Ne pas projeter d'eau sur le métal en combustion, risque d'explosion. Ce caractère explosif est dû à l'hydrogène et à la vapeur générés par la réaction de l'eau avec la matière en combustion

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut s'enflammer lorsqu'il est écrasé. Chaleur intense Une matière très fine de surface importante résultant du broyage, du bufflage, du polissage ou de transformations similaires de ce produit peut s'enflammer spontanément à température ambiante AVERTISSEMENT: les particules fines résultant du broyage, du bufflage, du polissage ou de transformations similaires de ce produit peuvent former des mélanges combustibles poussières-air. Tenir les particules à l'écart de toutes les sources d'ignition, y compris la chaleur, les étincelles et les flammes. Empêcher toute accumulation de poussières pour réduire au minimum le danger d'explosion de poussières

Produits de combustion

dangereux

Sans objet.

Page 2/11

Date de révision 29-juin-2022

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Pour les secouristes

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit répandu pour éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Balayer ou pelleter la matière dans des récipients secs. Éviter de créer de la poussière

incontrôlée.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Peut s'enflammer lorsqu'il est écrasé. Une matière très fine de surface importante résultant du traitement de ce produit peut s'enflammer spontanément à température ambiante. AVERTISSEMENT: les particules fines de ce produit peuvent former des mélanges combustibles poussières-air. Tenir les particules à l'écart de toutes les sources d'ignition, y compris la chaleur, les étincelles et les flammes. Empêcher toute accumulation de poussières pour réduire au minimum le danger d'explosion de poussières.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique).

Matières incompatibles

Se dissout dans l'acide fluorhydrique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Non requis.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Page 3/11

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Niobium 7440-03-1	-	-	-		<u>-</u>
Diiron trioxide 1309-37-1	-	-	-	-	-
Dioxyde de Hafnium 12055-23-1	-	-	-	TWA: 0.5 mg/m ³	-
Diniobium Pentaoxide 1313-96-8	-	-	-	-	-
Aluminium (métal) 7429-90-5	-	STEL: 30 mg/m³ STEL: 12 mg/m³ TWA: 10 mg/m³ TWA: 4 mg/m³	TWA: 10 mg/m³ TWA: 5 mg/m³	TWA: 10 mg/m³ TWA: 5 mg/m³	TWA: 4 mg/m ³ TWA: 1.5 mg/m ³
Oxyde d'aluminium 1344-28-1	-	TWA: 10 mg/m³ TWA: 4 mg/m³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 4 mg/m³ TWA: 1.5 mg/m³ Skin
Dioxyde de Zirconium 1314-23-4	-	TWA: 5 mg/m ³	-	STEL: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³	-
Le dioxyde de titane 13463-67-7	-	STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	Skin
l'Aluminate de Baryum 12004-04-05	-	-	-	-	-
Tantale (oxyde de) 1314-61-0	-	-	-	-	-
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Niobium 7440-03-1	-	-	-	-	TWA: 5 mg/m ³ TWA: 0.5 mg/m ³
Diiron trioxide 1309-37-1	-	-	-	-	-
Dioxyde de Hafnium 12055-23-1	-	TWA: 0.5 mg/m ³	-	TWA: 0.5 mg/m ³	-
Diniobium Pentaoxide 1313-96-8	-	-	-	-	-
Aluminium (métal) 7429-90-5	-	TWA: 10 mg/m³ TWA: 5 mg/m³	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 1.5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³
Oxyde d'aluminium 1344-28-1	-	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³	-	TWA: 5 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³
Dioxyde de Zirconium 1314-23-4	-	STEL: 10 mg/m³ TWA: 5 mg/m³	-	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³
Le dioxyde de titane 13463-67-7	-	TWA: 10 mg/m ³	-	-	TWA: 6 mg/m ³
l'Aluminate de Baryum 12004-04-05	-	-	-	-	-
Tantale (oxyde de) 1314-61-0	-	TWA: 5 mg/m ³	-	TWA: 5 mg/m³	TWA: 5 mg/m ³
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Niobium 7440-03-1	STEL 10 mg/m ³ STEL 1 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ TWA: 0.5 mg/m ³	-	<u>-</u>	-	<u>-</u>
Diiron trioxide 1309-37-1	-	-	-	-	-
Dioxyde de Hafnium 12055-23-1	TWA: 0.5 mg/m ³	-	TWA: 0.5 mg/m ³	-	-
Diniobium Pentaoxide 1313-96-8	-	-	-	-	-
Aluminium (métal) 7429-90-5	STEL 20 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³ TWA: 1.2 mg/m ³	STEL: 10 mg/m ³	TWA: 1 mg/m³ TW. mg/m³
Oxyde d'aluminium 1344-28-1	STEL 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³	STEL: 24 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³ TWA: 1.2 mg/m ³	TWA: 10 mg/m³ STEL: 20 mg/m³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³
Dioxyde de Zirconium 1314-23-4	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	STEL: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m³ STEL: 10 mg/m³	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m
Le dioxyde de titane 13463-67-7	STEL 10 mg/m³ TWA: 5 mg/m³	TWA: 3 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³ TWA: 10.0 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m³ STEL: 10 mg/m³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³

12004-04-05					
Tantale (oxyde de)	STEL 10 mg/m ³	-	-	-	-
1314-61-0	TWA: 5 mg/m ³				

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Aucune DNEL n'est disponible pour le produit dans son ensemble

Concentration prévisible sans effet Aucune PNEC n'est disponible pour le produit dans son ensemble.

(PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Éviter la génération de particules non contrôlées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

En cas de présence potentielle de particules atmosphériques, une protection oculaire appropriée est recommandée. Par exemple, lunettes de protection ajustées, lunettes de sécurité à doublure en mousse ou tout autre équipement de protection protégeant les yeux

des particules.

Protection de la peau et du

Protection respiratoire

corps

Des vêtements résistants au feu / ignifuges / retardateurs peuvent être appropriés lors du travail à chaud avec le produit.

En cas de génération de particules/émanations/gaz et de dépassement des limites

d'exposition ou en cas d'irritation, porter un dispositif de protection respiratoire homologué. Des respirateurs à adduction d'air en pression positive peuvent être nécessaires en cas de concentration atmosphérique élevée en contaminants. Un dispositif de protection

respiratoire doit être fourni conformément aux réglementations locales en vigueur.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Solide État physique

Aspect Fragments avec poudre Inodore Odeur Couleur métallique gris ou argent Seuil olfactif Sans objet

Propriété <u>Valeurs</u> Remarques • Méthode Sans objet pН

Point de fusion / point de 1800 °C / 3270 °F

congélation

Point / intervalle d'ébullition

Point d'éclair Sans objet Taux d'évaporation Sans objet Inflammabilité (solide, gaz) Ininflammable

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure d'inflammabilité:

Limite inférieure d'inflammabilité

Pression de vapeur Sans objet Densité de vapeur Sans objet

Densité 5-7 Hydrosolubilité Solubilité(s)

Coefficient de partage Sans objet Température d'auto-inflammabilité Sans objet Température de décomposition Sans objet Viscosité cinématique Sans objet

Viscosité dynamique Propriétés explosives

Sans objet Propriétés comburantes Sans objet

Page 5/11

9.2. Autres informations

Point de ramollissement

Masse molaire -

Teneur en COV (%) Sans objet

Densité

Masse volumique apparente 140-160 lb/ft³

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Sans objet.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e). Sensibilité aux décharges Aucun(e).

statiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Possibilité de réactions dangereuses

Peut s'enflammer lorsqu'il est écrasé.

10.4. Conditions à éviter

Formation de poussières et accumulation de poussières.

10.5. Matières incompatibles

Se dissout dans l'acide fluorhydrique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans objet.

Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

InhalationProduit non classé.Contact oculaireProduit non classé.Contact cutanéProduit non classé.IngestionProduit non classé.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Niobium	> 10,000 mg/kg bw	> 2000 mg/kg bw	-
Diiron trioxide	> 5000 mg/kg bw	-	> 5 mg/L
Dioxyde de Hafnium	>2000 mg/kg bw	-	>4.3 mg/L
Diniobium Pentaoxide	> 8000 mg/kg bw	-	> 3.89 mg/L
Aluminium (métal)	15,900 mg/kg bw	-	> 1 mg/L
Oxyde d'aluminium	15,900 mg/kg bw	-	7.6 mg/L
Dioxyde de Zirconium	>5000 mg/kg bw	-	>4.3 mg/L

Date de révision 29-juin-2022

Le dioxyde de titane	>5,000 mg/kg bw	-	> 6.82 mg/L
l'Aluminate de Baryum	-	-	-
Tantale (oxyde de)	> 8000 mg/kg bw	-	-

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes Aucun(e) connu(e).

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité aiguë Produit non classé.

Corrosion/irritation cutanée Produit non classé.

Lésions oculaires graves/irritation

Produit non classé.

oculaire

Sensibilisation Produit non classé.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Produit non classé.

Cancérogénicité Produit non classé.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Le dioxyde de titane		Group 2B		X
13463-67-7		-		

Toxicité pour la reproduction Produit non classé.

STOT - exposition unique Produit non classé.

STOT - exposition répétée Produit non classé.

Danger par aspiration Produit non classé.

Rubrique 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ce produit tel que livré n'est pas classé pour sa toxicité pour le milieu aquatique

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Niobium	-	-	-	-
Diiron trioxide	-	The 96 h LC50 of Diiron trioxide to Danio rerio was greater than or equal to 50,000 mg/L .	The 3 h EC50 of Diiron trioxide for activated sludge was greater than 10,000 mg/L.	The 48 h EC50 of Diiron trioxide to Daphnia magna was greater than or equal to 100 mg/L.
Dioxyde de Hafnium	The 72 h EC50 of Hafnium dioxide in water to Pseudokirchneriella subcapitata was was greater than the solubility limit of 0.008 mg Hf/L	The 96 h LC50 of Hafnium dioxide in water to Danio rerio was greater than the solubility limit of 0.007 mg	-	The 48 h EC50 of Hafnium dioxide to Daphnia magna was greater than the solubility limit of 0.007 mg
Diniobium Pentaoxide	The 72 h EC50 of Ditantalum pentaoxide to Desmodesmus subspicatus was greater than 1 mg/L	The 96 h LC50 of Ditantalum pentaoxide to Danio rerio was greater than or equal to 1 mg/L.	The 3 h EC50 of Ditantalum pentaoxide for activated sludge was greater than 10,000 mg/L.	The 48 h EC50 of Ditantalum pentaoxide to Daphnia magna was greater than or equal to 1 mg/L.
Aluminium (métal)	The 96-h EC50 values for reduction of biomass of Pseudokirchneriella subcapitata in	The 96 h LC50 of aluminum to Oncorhynchus mykiss was 7.4 mg of Al/L at pH 6.5	-	The 48-hr LC50 for Ceriodaphnia dubia exposed to Aluminium chloride increased from

	AAP-Medium at pH 6, 7,	and 14.6 mg of Al/L at pH		0.72 to greater than 99.6
	and 8 were estimated as	7.5		
	_	7.5		mg/L with water hardness
	20.1, 5.4, and 150.6 μg/L,			increasing from 25 to 200
	respectively, for dissolved			mg/L.
	Al.			
Oxyde d'aluminium	The 96-h EC50 values for	The 96 h LC50 of	-	The 48-hr EC50 for
	reduction of biomass of	Aluminum chloride to		Ceriodaphnia dubia
	Pseudokirchneriella	Oncorhynchus mykiss		exposed to Aluminium
	subcapitata in	ranged from 7.4 mg of Al/L		chloride ranged from 1.9 to
	AAP-Medium at pH 6, 7,	at pH 6.5 to 14.6 mg of		2.6 mg/L with pH ranging
	and 8 were estimated as	Al/L at pH 7.5. The 96-hr		from 7.42 to 8.13.
	20.1, 5.4, and 150.6 μg/L,	LC50 for Pimephales		
	respectively, for dissolved	promelas exposed to		
	Al.	Aluminum chloride ranged		
		from 1.16 to 44.8 mg/L		
		with water hardness		
		increasing from 25 to 200		
		mg/L.		
Dioxyde de Zirconium	The 15 d NOEC of	The 96 h LL50 of	-	The 48 h EC50 of
	zirconium dichloride oxide	zirconium dioxide to Danio		zirconium dioxide to
	to Chlorella vulgaris was	rerio was greater than 100		Daphnia magna was
	greater than 200 mg/L	mg/L.		greater than 100 mg/L
Le dioxyde de titane	The 72 h EC50 of titanium	The 96h LC50s values of	The 3 h EC50 of titanium	The 48 h LC50 of titanium
	dioxide to	titanium dioxide range from	dioxide for activated	dioxide to Daphnia magna
	Pseudokirchnerella	greater than 100 mg	sludge were greater than	was greater than 100 mg
	subcapitata was 61 mg of	TiO2/L for Oncorhynchus	1000 mg/L.	of TiO2/L.
	TiO2/L.	mykiss to greater than	Ŭ	
		1000 mg TiO2/L for		
		Pimephales promelas		
l'Aluminate de Baryum	-	-		-
Tantale (oxyde de)	-	-	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les critères PBT et vPvB ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.6. Autres effets néfastes

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

en vigueur.

Emballages contaminés

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

en vigueur.

Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG

14.1 ONU/n° d'identification Non réglementé

Page 8/11

14.2	Nom d'expédition	Non réglementé
14.3	Classe de danger	Non réglementé
14.4	Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5	Polluant marin	Sans objet
14.6	Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7	Transport en vrac	Sans objet
aanf	armáment à l'anneve II de la	

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

п	ı	
К	ı	v

14.1	ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2	Nom d'expédition	Non réglementé
14.3	Classe de danger	Non réglementé
14.4	Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5	Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6	Dispositions spéciales	Aucun(e)

<u>ADR</u>

14.1	ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2	Nom d'expédition	Non réglementé
14.3	Classe de danger	Non réglementé
14.4	Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5	Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6	Dispositions spéciales	Aucun(e)

OACI (aérien)

14.1	ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2	Nom d'expédition	Non réglementé
14.3	Classe de danger	Non réglementé
14.4	Groupe d'emballage	Sans objet
14.5	Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6	Dispositions spéciales	Aucun(e)

<u>IATA</u>

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
Description	Sans objet
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Niobium 7440-03-1	-	-
Diiron trioxide 1309-37-1	-	-
Dioxyde de Hafnium 12055-23-1	-	-
Diniobium Pentaoxide 1313-96-8	-	-
Aluminium (métal) 7429-90-5	RG 32 RG 16,RG 16bis	-
Oxyde d'aluminium 1344-28-1	-	-
Dioxyde de Zirconium 1314-23-4	-	-

Le dioxyde de titane	-	-
13463-67-7		
l'Aluminate de Baryum	-	-
12004-04-05		
Tantale (oxyde de)	-	-
1314-61-0		

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Inventaires internationaux

DSL/NDSL Est conforme **EINECS/ELINCS** Est conforme **ENCS** Est conforme **IECSC** Non répertorié **KECL** Est conforme **PICCS** Non répertorié AICS (Australie) Non répertorié

Légende:

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce produit.

Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 29-juin-2022 Date de révision 29-juin-2022

Fiche Signalétique nouveau.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Remarque:

Remarque sur la révision

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-gualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

Fiches de données de sécurité et étiquettes disponibles sur ATImaterials.com Informations supplémentaires

Page 10/11

disponibles auprès de :